

©Thierry-Gabriel Debonnaire



CONCRÉTISER L'ESPOIR SUR LE DERNIER KILOMÈTRE

Les rapports sont d'accord dans leurs conclusions : il n'y a pas de santé sans santé mentale, les maladies mentales sont des maladies qui se soignent, qui touchent des citoyens comme les autres, dont les droits fondamentaux doivent être respectés.

Après les rapports, les mesures... pour renforcer le sanitaire, des budgets conséquents, des réformes en préparation (réforme du financement, réforme des autorisations, financement de la qualité...), mais sur le dernier kilomètre, près de chez vous, dans votre secteur, vous ne voyez pas venir le changement que vous attendez. La psychiatrie publique, sur sollicitée en cette période post Covid, fait face à un départ important de soignants. Beaucoup d'établissements de tailles différentes, dans des villes et des régions différentes, sont concernés. La situation était préoccupante, elle est devenue extrêmement difficile et vous nous relatez des situations où il n'est plus possible d'avoir accès aux soins. Le désinvestissement des soignants arrive paradoxalement à un moment où se mettent en place des organisations que nous attendions (équipe mobile, case managers, prise en charge adaptée des adolescents et jeunes adultes présentant des premiers symptômes...). Le colloque de Limoges organisé par l'Unafam de Nouvelle-Aquitaine était à cet égard passionnant et plein d'espoir.

Si nos proches soutenus par leurs familles ont du mal

à accéder à des soins, la situation est aggravée pour les personnes détenues en souffrance psychique. L'excellent travail mené par [Prison Insider](#) en collaboration avec l'Unafam avec le soutien de la Fondation Amnesty International France montre combien l'impératif de protection de la société et la recherche du « risque zéro » ont fini par installer durablement la prison comme un moyen de protection vis-à-vis de ceux « dont il semble devenu indispensable de se protéger ». Mais la prison n'est pas un lieu de soin. Les moyens, financiers et humains qui sont alloués à la prise en charge des troubles psychiques en prison sont très insuffisants. Il en résulte une prise en charge inadaptée, souvent attentatoire à la dignité des personnes. De cette analyse, l'Unafam tire quelques [pistes](#) qui pourraient inspirer d'utiles réformes et permettre à la France ne se montrer à la hauteur de ses principes.

Maintenir une personne sans ressources, sans logement, sans activité, sans emploi, sans lien social et sans aide c'est lui enfoncer la tête sous l'eau jusqu'à ce qu'elle se noie ! Elle ne peut pas dans ces conditions accéder à ni se maintenir en bonne santé mentale. Le [colloque](#) Unafam de Quimper « Quels habitats pour les personnes en situation de handicap psychique ? » à l'initiative de la région Bretagne s'attaque à faire du TOIT ce lieu qui permet le rétablissement.

Concrétiser l'espoir sur le dernier kilomètre, quelque soit le lieu, ne pourra se faire de manière réaliste par les acteurs du sanitaire sans les acteurs du social et du médicosocial.

■ **Marie-Jeanne Richard, Présidente**

Troubles psychiques et détention : la France peut mieux faire

Prison Insider et l'Unafam viennent de publier « L'enfermement à la folie », un état des lieux, dans huit pays européens, de la prise en charge en milieu carcéral des auteurs d'infractions qui souffrent de troubles psychiques. Chiffres, interviews, rapports et témoignages sont unanimes. Partout, « on fait entrer l'hôpital en prison », les parcs pénitentiaires se dotant d'unité de soins psychiatriques ou d'établissements dédiés. Plus de 40 % des personnes détenues en Italie présentent au moins un trouble psychique. Elles sont environ 30 % en Espagne, 35 % en Angleterre et

60 % aux Pays-Bas. Selon des estimations reprises par les pouvoirs publics, elles seraient entre 25 et 30 % en France (Source : [Sénat](#)). Dans le cadre de cette enquête, l'Unafam livre son point de vue sur la situation française : « La lecture du présent dossier laisse l'impression globale que nos voisins n'ont pas organisé, pour la plupart, de meilleures réponses que le système pénitentiaire français. Un regard attentif permet toutefois d'identifier quelques pistes d'amélioration inspirées de nos voisins européens, dont trois ont retenu notre attention (critique). » Retrouvez-les [ici](#).

Revalorisation des salaires du secteur handicap : les attentes restent fortes

Absence de soignants, fermetures de lits : nos proches sont les victimes collatérales de la désaffection des métiers du handicap. Le Premier ministre a enfin annoncé, le 8 novembre, des mesures en faveur des revalorisations de salaires dans ce secteur pour répondre aux conséquences du « Ségur de la Santé » sur les droits fondamentaux des personnes accompagnées en établissement ou à domicile. Ces annonces sont un premier pas mais restent insuffisantes. Au sein du Collectif Handicaps, l'Unafam regrette que les annonces ne concernent que les soignants et paramédicaux alors que l'accompagnement des personnes en situation de handicap ne se résume pas qu'aux soins ([communiqué](#).) Dans la [tribune](#) cosignée parue dans le *Journal du Dimanche* du 14 novembre, nous rappelons qu'il est urgent d'avoir un débat de société sur l'investissement nécessaire pour garantir la qualité de l'accompagnement et la sécurité des enfants et adultes en situation de handicap vivant en France. Nous restons vigilants et poursuivons notre mobilisation notamment au travers de cette [pétition](#).

Déconjugalisation de l'AAH : « il en va des droits fondamentaux »

A travers la [Lettre ouverte](#) que nous avons adressée le 2 novembre au Président du Sénat et au Président de L'Assemblée nationale, nous sollicitons la convocation d'une commission mixte paritaire afin que la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale introduisant le principe de déconjugalisation de l'AAH soit débattue conjointement par les sénateurs et les députés pour que le processus parlementaire aille à son terme. Cette revendication est par ailleurs largement partagée par des institutions indépendantes telles que le Défenseur des Droits ou encore le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies. Il en va des

droits fondamentaux des personnes éligibles à l'AAH.

Isolement-contention : l'Unafam poursuit sa mobilisation

L'article 28 sur l'isolement et la contention a été supprimé du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2022 par le Sénat au motif que cet article constitue un cavalier législatif qui n'a pas à voir avec le vote du budget de la Sécurité sociale et qu'il aurait dû trouver sa place dans un projet de loi distinct sur la santé mentale. Le Sénat a par ailleurs rejeté le PLFSS 2022 en nouvelle lecture. Le texte final sera discuté en lecture définitive à l'Assemblée nationale dans les prochains jours. L'initiative de rejeter le texte a été portée par Elisabeth Doineau, Rapporteuse générale de la commission des affaires sociales, que l'Unafam a rencontrée pour évoquer la question de la Prestation de compensation du handicap (PCH) il y a quelques mois. Nous avons transmis les amendements que nous portons concernant l'article 28 à plusieurs députés pour qu'ils puissent les soutenir.

Santé mentale : des études internationales pour mieux agir

A l'heure où l'[Atlas](#) de la santé mentale de l'OMS démontre des investissements insuffisants, personnes concernées et proches sont invités à répondre à des enquêtes internationales. [Empowerment](#) (CCOMS) concerne les recommandations pour l'empowerment des usagers des services de santé mentale et de leurs aidants, [Alimental](#) (Hôpitaux universitaires de Marseille (AP-HM), en collaboration avec le Canada) vise à définir les liens entre alimentation, activité physique et dépression chez les individus à risque de dépression. [Imagine](#) (CCOMS) étudie les besoins des personnes vivant avec et/ou souffrant d'anxiété, aidant.e.s et professionnel.le.s de santé, autour des nouvelles technologies pour la gestion de l'anxiété.

Focus

La santé mentale dans la cité

La crise sanitaire a révélé que la santé mentale représente un enjeu aussi bien aux niveaux politique, que social et culturel. Car si la psychiatrie concerne les personnes qui ont besoin de soins psychiatriques, la santé mentale concerne toute la population. Les municipalités sont en première ligne pour s'emparer de cet enjeu sur leur territoire. Les équipes municipales sont confrontées quotidiennement aux besoins en

santé mentale de leur population. La brochure « [La santé mentale dans la Cité](#) » du Psycom a été conçue avec la collaboration de l'Unafam pour aider les élus à comprendre les enjeux et les déterminants de la santé mentale et le rôle de coordination territoriale, éveiller et soutenir l'envie d'agir, présenter des exemples d'actions et proposer des ressources et des outils pour les services municipaux.

La santé mentale des enfants : un enjeu de société

Santé publique France et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont lancé une campagne d'information « 1000 premiers jours » à destination des futurs et jeunes parents de la grossesse aux 2 ans de l'enfant pour accompagner son [site](#) Internet et son application. Dans le [rapport](#) « La santé mentale des mineurs non accompagnés » (9/11), Médecins Sans Frontières (MSF) et le Comede (Comité pour la santé des exilé-e-s) alertent sur les conséquences de l'exil et de la politique de non-accueil de la France sur la santé mentale d'un nombre important de mineurs non accompagnés (MNA). Par ailleurs, dans son [rapport](#) publié à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la Défenseure des droits dénonce le défaut de prise en charge des troubles de santé mentale et les manquements aux droits qui en découlent comme « *une entrave au bon développement de l'enfant et à son intérêt supérieur, que deux années de vagues épidémiques ont contribué à aggraver* ». Elle appelle à prendre la pleine mesure de l'enjeu décisif que représente la bonne santé mentale des enfants et à agir urgemment pour sortir des approches fragmentaires et strictement sanitaires. Elle souhaite que la santé mentale soit appréhendée dans sa globalité, une position que nous soutenons pleinement.

Covid-19 : troubles psychiques et risque de mortalité

Aux Etats-Unis, le CDC (Centers for Disease Control and Prevention) vient de rajouter officiellement les troubles mentaux à la [liste](#) des maladies à risque de mortalité Covid. Les troubles psychiques n'ont pas été cités par le Président de la République comme population à risque lors de son allocution du 9 novembre alors qu'ils sont aussi fréquents que l'obésité qui, elle, a été citée. Nous poursuivons notre mobilisation auprès des pouvoirs publics pour que le droit à la santé des personnes concernées soit garanti, en tenant compte de leurs spécificités et de possibles comorbidités.

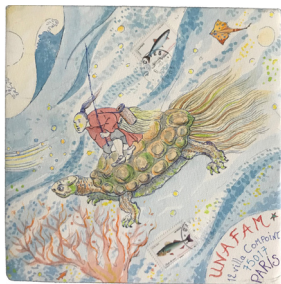
Concours d'art postal Unafam 2021 : les lauréats

Les internautes ont été nombreux à voter sur notre page [Facebook](#). Les lauréats du concours d'art postal Unafam 2021 sur le thème "les animaux fantastiques", en partenariat avec le [Musée de La Poste](#) et le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) [Artame Gallery](#) ont été désignés !

Mention spéciale aux Groupes d'entraide mutuelle, ESAT, hôpitaux et collèges dont la mobilisation pour lutter contre la stigmatisation nous a fait chaud au cœur !



Prix enfant :
Alice Holmes (56), 8 ans



Premier prix :
Diane Beauchamps (11)



Deuxième prix :
Fabienne Simonin (61)



Troisième prix :
Nicolas Baudon (06)

Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#)

Agenda

13ème Congrès français de psychiatrie

1-4 décembre, Montpellier

[En savoir plus](#)

Soins psychiatriques sans consentement

6 décembre, Paris

Colloque organisé par l'Association Avocats, droits & psychiatrie

[En savoir plus](#)

Les élus locaux, la crise sanitaire et la santé mentale : nouvelles perspectives

15 décembre, Paris

Rencontre organisée par les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) et Elus santé publique et territoires (ESPT)

[En savoir plus](#)

26èmes journées nationales pour la prévention du suicide

4 février, Paris

Colloque organisé par l'Union Nationale pour la Prévention du Suicide (UNPS)

[En savoir plus](#)

▪ Foire aux questions Service Social ▪

« Est-il encore possible de cumuler l'AAH et L'ASS ? » (Mme H., 29)

En effet, dans certains cas, il est encore possible de cumuler l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Les demandeurs d'emploi de longue durée en situation de handicap ayant épuisé leurs droits au chômage pouvaient recevoir l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ainsi que

l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Or le gouvernement, lors de la loi de finances pour 2017, a mis fin à cette possibilité de cumul, ceci à compter du 1er janvier 2017. Depuis, le versement de l'AAH se substitue à celui de l'ASS.

Toutefois, les allocataires qui avaient, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits ouverts simultanément à l'AAH et à l'ASS continuent à bénéficier de ce cumul tant que les conditions

d'éligibilité à chacune de ces deux allocations demeurent remplies, dans la limite d'une durée de dix ans.

■ Lydia Bardin, Assistante sociale Unafam (Régions hors Île-de-France) / 0153063091 / lydia.bardin@unafam.org

Textes législatifs :

Fin de l'article 87 de la loi de finances pour 2017

Bulletin Officiel de Pôle Emploi : BOPE Instruction n°2017-4 du 9 janvier 2017

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

Les Différentes psychothérapies - Glie Factory

▪ Formations pour les aidants ▪

► Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie

3/12/2021 : Antibes (06 – Alpes-Maritimes)

4/12/2021 : Saint-Germain-en-Laye (78 – Yvelines)

► Mieux communiquer avec son proche bipolaire

4 et 5/12/2021 : Montpellier (34 – Hérault)

18 et 19/12/2021 : Le Puy en Velay (43 – Haute-Loire)

► Atelier d'entraide PROSPECT

3, 4 et 5/12/2021 : Nantes (44 – Loire-Atlantique)

3, 4 et 11/12/2021 : Créteil (94 – Val-de-Marne)

4, 5 et 12/12/2021 : Lyon (69 – Rhône)

► Journée d'information sur la dépression sévère

2/11/2021 : Dijon (21 – Côte d'or)

6/11/2021 : Lyon (69 – Rhône), Paris (75 – Paris)

13/11/2021 : Amiens (80 – Somme)

19/11/2021 : Saint Martin d'Hères (38 – Isère)

23/11/2021 : Bar-le-Duc (55 – Meuse)

27/11/2021 : Evreux (27 – Eure), Les Mureaux (78 – Yvelines)

► Journée d'information Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

4/12/2021 : Limoges (87 – Haute-Vienne)

4/12/2021 : Biguglia (20 – Corse)

11/12/2021 : Porto-Vecchio (20 – Corse)

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compont 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03